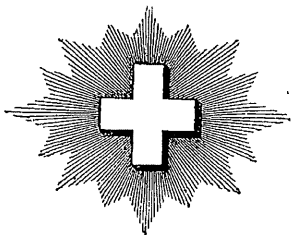


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 19544

19 juin 1899, 7¹/₄ h. p.

Classe 64

Henri SANDOZ, à Tavannes (Berne, Suisse).

Cadran de montre.

On sait combien il est difficile d'obtenir des cadrans d'émail parfaitement plats et dont les pieds de fixation, le trou du centre et celui éventuellement de la petite seconde, correspondent toujours rigoureusement. Pourtant ces conditions d'exactitude sont absolument nécessaires dans la fabrication moderne de la montre, fabrication basée sur une interchangeabilité absolue de ses divers organes. Le cadran d'émail ne peut pas remplir les conditions requises, puisqu'il subit presque toujours une certaine déformation par son passage au feu, à la haute température du four à émailler.

Le cadran qui fait l'objet de mon invention n'a pas les inconvénients du cadran d'émail; il est constitué par un disque de métal quelconque, zinc, nickel, cuivre, fer étamé, etc., sur lequel toutes les inscriptions (cercle des heures, etc.) ainsi que tous ornements éventuels sont imprimés soit directement sur le métal, soit par ex. sur une couche de vernis appliquée préalablement sur le métal. Cette impression peut se faire par toute méthode quelconque convenable, soit par exemple au moyen de la presse typo- ou lithographique, en une ou plusieurs couleurs.

Par ce système, il est évident que l'on obtiendra des cadrans en grande quantité, tous absolument semblables si l'outillage de fabrication du disque avec ses trous, pieds ou rebords éventuels, est suffisamment précis, aucun passage au feu ne venant altérer les formes ou dimensions du cadran ainsi constitué. En outre, le prix de revient de tels cadrans sera sensiblement inférieur au prix des cadrans d'émail et leur solidité beaucoup plus grande.

EN RÉSUMÉ,

Je revendique comme mon invention :

- 1° Un cadran de montre constitué par un disque de métal quelconque sur lequel toutes les inscriptions (cercle des heures, etc.), ainsi que tous ornements éventuels sont imprimés par n'importe quel procédé;
- 2° Un cadran de montre caractérisé par la revendication 1, dans lequel les inscriptions et les ornements éventuels sont imprimés directement sur le métal du cadran;

3° Un cadran de montre caractérisé par la revendication 1, dans lequel les inscriptions et les ornements éventuels sont imprimés sur une couche de vernis de couleur

quelconque appliquée sur le métal du cadran.

Henri SANDOZ.

Mandataire: A. MATHEY-DORET,
à la Chaux-de-Fonds.

Pas de dessin.